

**RAPPORT N° 04/2-10**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**CREATION D'ABRIS EN CHARPENTE METALLIQUE**  
**ET COUVERTURE BAC ACIER SUR TREIZE SITES SCOLAIRES**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE**

**AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accueil des élèves, la Commune envisage de créer des abris en charpente métallique et couverture bac acier sur treize sites scolaires de son territoire.

Par Délibération n° 04/1-25 du 5 mars 2004, vous m'avez autorisé à lancer un appel d'offres pour cette opération.

Suite à l'ouverture des plis, la Commission d'Appel d'Offres a déclaré la consultation infructueuse.

En outre, il convient de ré-évaluer le montant du marché compte tenu que l'estimation de départ datant de 2002.

Il s'avère donc nécessaire de relancer la procédure.

Les travaux consisteront notamment en la :

- mise en place de structures métalliques,
- mise en place de couvertures bac acier,
- peinture des structures métalliques.

Compte tenu du nombre de sites et de la masse des travaux à réaliser, la Commune a opté pour l'allotissement suivant :

- Lot 1 Maternelle Les Camélias - Elémentaire Jules Reydellet A - Elémentaire Jules Reydellet B - Maternelle Montagne 8ème - Elémentaire Philippe Vinson - Primaire Application Bellepierre ;
- Lot 2 Elémentaire et Maternelle La Chaumière - Elémentaire Gabriel Macé - Maternelle Champ-Fleuri - CMPP Champ-Fleuri - Maternelle Saint-François - Elémentaire Michel Debré - Maternelle Damase Legros.

Cet allotissement, établi conformément à l'Article 10 du Code des Marchés Publics, présente les intérêts suivants :

## RAPPORT N° 04/2-10

- au plan technique : le regroupement par unité fonctionnelle vise à faciliter les interventions des entreprises ;
- au plan économique : l'élargissement du champs de la concurrence rend les lots, de par la masse de travaux qu'ils représentent, accessibles aux Petites et Moyennes Entreprises ; chaque lot, en fonction de son importance, pourra être exécuté par des PME.

Le montant de l'ensemble des lots est estimé à 340 000,00 euros TTC.

Le financement est de :


- 70 % Région,
- 30 % Commune.

Les crédits nécessaires sont prévus sous les Chapitre 23 et Article 2313 du Budget principal 2004.

Je vous demande, en conséquence :

1. d'approuver le projet de création d'abris en charpente métallique et couverture bac acier sur treize sites scolaires de la Commune ;
2. d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
  - marché décomposé en deux lots précités ;
  - enveloppe budgétaire : Budget principal 2004 - les crédits définis seront inscrits aux Chapitre 23 et Article 2313 ;
3. de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ;
4. de m'autoriser à solliciter les subventions ;
5. de m'autoriser à passer le(s) marché(s) de travaux avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).
6. d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

  
LE MAIRE  
LE MAIRE DE SAINT DENIS  
LE MAIRE DE REUNION  
**René-Paul VICTORIA**

**COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DELIBERATION N° 04/2-10  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 7 mai 2004**

**OBJET**

**CREATION D'ABRIS EN CHARPENTE METALLIQUE  
ET COUVERTURE BAC ACIER SUR TREIZE SITES SCOLAIRES**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE**

**AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 04/2-10 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Ecole et Restauration Municipale, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de création d'abris en charpente métallique et couverture bac acier sur treize des sites scolaires de la Commune.

**ARTICLE 2**

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;

**DELIBERATION N° 04/2-10:**

- marché décomposé en deux lots :
- . Lot 1 Maternelle Les Camélias - Elémentaire Jules Reydellet A - Elémentaire Jules Reydellet B - Maternelle Montagne 8ème - Elémentaire Philippe Vinson - Primaire Application Bellepierre ;
- . Lot 2 Elémentaire et Maternelle La Chaumière - Elémentaire Gabriel Macé - Maternelle Champ-Fleuri - CMPP Champ-Fleuri - Maternelle Saint-François - Elémentaire Michel Debré - Maternelle Damase Legros ;
- enveloppe budgétaire : Budget principal 2004 - Chapitre 23/ Article 2313 (montant estimatif de 340 000,00 euros TTC).

**ARTICLE 3**

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres.

**ARTICLE 4**

Autorise le Député-Maire à solliciter des subventions.

**ARTICLE 5**

Autorise le Député-Maire à passer le(s) marché(s) de travaux avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

**ARTICLE 6**

Autorise le Député-Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **13 MAI 2004**



**René-Paul VICTORIA**